

Suivi des vols de découverte

Politique de sécurité de l'Aéro-club d'Andaines pour les vols de découverte :

Il est organisé chaque année au moins, et systématiquement pour chaque pilote nouvellement autorisé, une réunion de sensibilisation à la sécurité pour rappeler les points particuliers de la mise en œuvre d'un vol de découverte au profit de passagers non membres de l'Aéro-club d'Andaines.

Le programme de cette réunion porte sur les points mentionnés dans le mémo « emport passagers » édité par la FFA et distribué à chaque pilote autorisé à effectuer des vols de découverte. Il est aussi consultable sur le site de l'aéro-club. Ce mémo est adapté aux conditions particulières de l'Aéro-club d'Andaines.

Les conditions de mise en œuvre de l'avion sont précisées : météo, état de la piste, température extérieure et centrage, rappel des précautions de pilotage d'un avion chargé.

DATE	PILOTE PRESENT	EMARGEMENT